



Échéancier par huissier

Par **Nallah**, le **28/12/2017** à **22:47**

Bonjour,

Je voulais savoir j'ai un échéancier établie par huissier cela fais 2 ans que règle ma dette. Cependant chaque début d'année l'huissier augmente les mensualités est ce qu'il a droit de faire ce genre de choses? Au début c'était 125euros puis l'année suivante 150euros et la je passe à 185 euros de mensualité pour ce début d'année.

Pouvez-vous me renseigner ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **29/12/2017** à **09:40**

bonjour,

votre créancier peut exiger le paiement de votre dette en une seule fois et n'est pas obligé de vous accorder un échéancier.

l'échéancier n'est qu'une facilité qui vous coûte cher puisque à la dette initiale s'ajoutent les intérêts et les frais de recouvrement, sachant que l'argent que vous versez sert d'abord à payer les frais de recouvrement, puis les intérêts et en dernier lieu la dette initiale.

si votre dette est importante et que vos échéances sont peu élevées, votre dette peut ne jamais être remboursée.

pour l'augmentation du montant de vos échéances, l'huissier en a le droit mais vous pouvez lui poser la question, pourquoi cette augmentation.

salutations